

l'an deux mil vingt -quatre
le trois avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE,
SANTINHO

Date de convocation
26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
9 AVRIL 2024

Mme FLOHIC a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 18

Votants 19

OBJET : Vote du budget primitif 2024

Mme la Maire expose :

- Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Mme la Maire présente à l'Assemblée, préalablement à l'examen du budget, un état annuel des indemnités et rémunérations (avantages en nature et remboursements de frais) perçues par les élus en 2023.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune applique la nouvelle nomenclature M57 abrégée, ce qui entraîne une modification de certains articles et ouvre également la possibilité, si le conseil municipal l'autorise, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au maximum de la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section (article L.5217-10.6 du code général des collectivités territoriales).

M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement, puis il présente les différentes opérations prévues en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation par M. PASSET,

Après échanges de vues et délibérations,

Par 15 voix « pour », 1 abstention (M. LAMIRAL) et 3 voix « contre » (MM. FOUILLOT, LE MOING, RANCE),

VOTE le budget primitif 2024 de la commune est arrêté comme suit :

Section d'investissement :

- dépenses : 2 262 275,44 €
- recettes : 2 262 275,44 €

Section de fonctionnement :

- dépenses : 2 587 321,89 €
- recettes : 2 587 321,89 €

AUTORISE Mme la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7,5 %
- investissement : 7,5 %

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Karine FLOHIC

A blue ink signature of Karine Flohic, the secretary of the meeting.

Mis en ligne le 09/04/2024 à 12h25

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240403-DCH2024_018